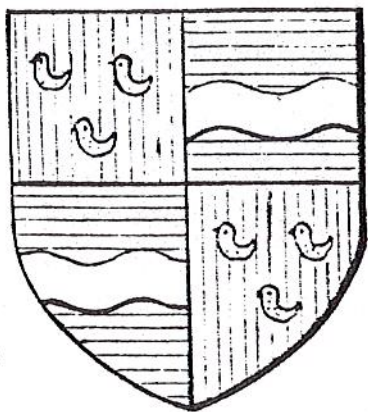


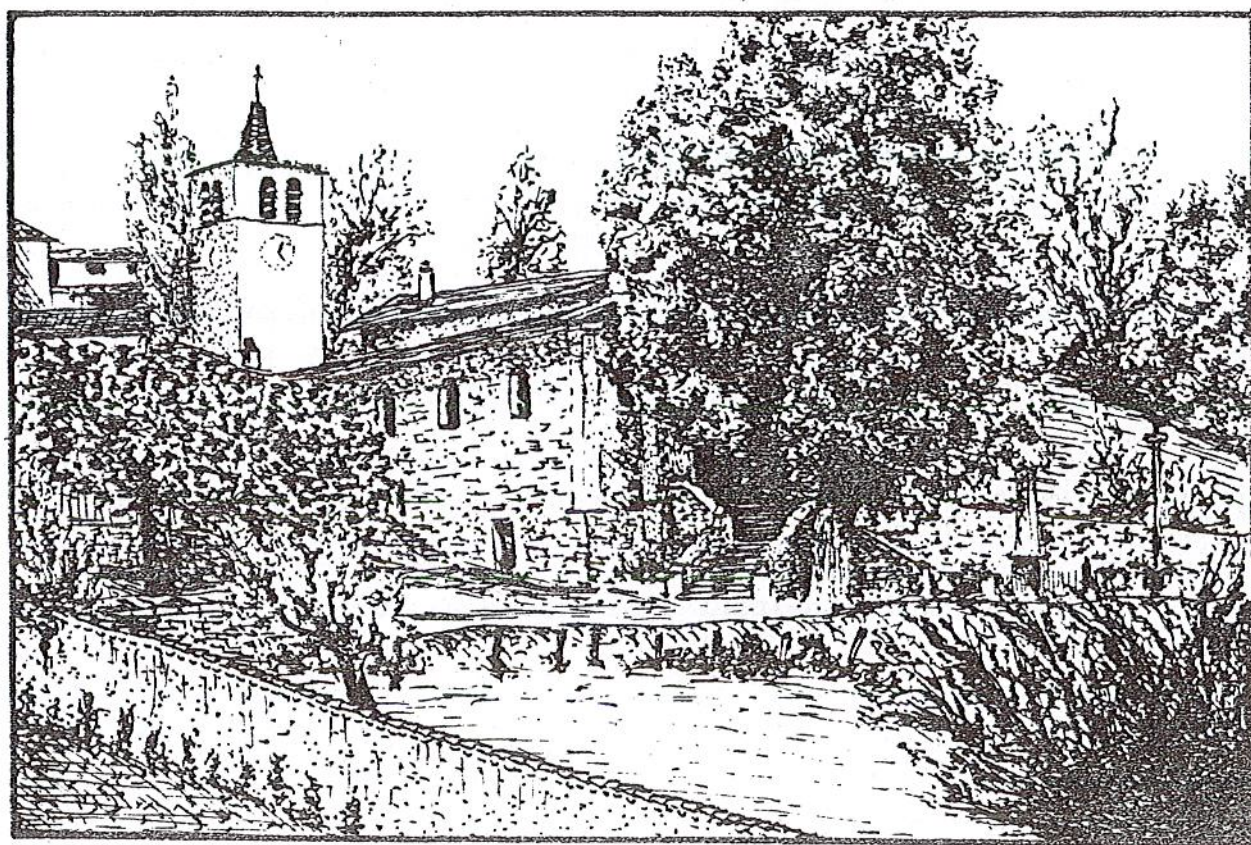


Octobre 1987

Pollionnay

Bulletin d'informations
municipales et communales

n.18



André
27

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 5 OCTOBRE 1987 A POLLIONNAY

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a :

- procédé à la répartition des subventions habituelles à diverses associations ou sociétés pour l'année 1987,
- décidé de renouveler la prise en charge de l'étude surveillée pour les élèves des écoles pour l'année scolaire 1987/1988,
- décidé de contracter un emprunt complémentaire d'un montant de 682.000 Fr auprès de la Caisse d'Epargne, pour financer la construction du complexe polyvalent,
- approuvé différents virements de crédits,
- décidé la création d'un poste d'agent de service à mi-temps, à compter du 1er Janvier 1988.

Ce futur agent aura particulièrement la charge de l'entretien des bâtiments du complexe polyvalent ainsi que la surveillance durant une heure, le matin, avant l'ouverture des classes, les jours d'école, des enfants dont les parents qui travaillent, demandent la garde.

Monsieur le Maire informe :

- qu'une commission d'urbanisme a eu lieu le 25 SEPTEMBRE 1987 avec des représentants de la Direction départementale de l'équipement pour un projet de deux lotissements :

- l'un à VALENCY pour la propriété MARIGNIER,
- l'autre à la COZONNIERE quant à la propriété RICHARD (anciennement partie de la succession ARQUILLIERE).

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour le déblocage de ces deux zones situées en zone NA qui seront aménagées compte tenu des observations faites par la commission.

- Que les travaux du complexe polyvalent se déroulent parfaitement. Le Président du Comité des Fêtes informe que la soirée de la Saint Sylvestre se tiendra dans la nouvelle salle,

- que le S.I.V.O.M. a acquis et mis en place dans plusieurs communes, des barbecues. Dans notre commune, l'un a été placé au stade et l'autre à l'aire de pique-nique de la route de la Croix du Ban.

Un projet de location d'un conteneur pour les ordures à ce dernier emplacement est en cours.

COMPLEXE POLYVALENT

Il y a bien longtemps que l'on n'a pas parlé de moi dans ce bulletin d'informations municipales.

Certains propos, probablement tenus par des personnes mal informées, parus dans la presse ou colportés dans le village, semblent confirmer qu'il est souhaitable de commenter les points forts de mon "éclosion" au Centre du Bourg.

En préliminaire, quelques rappels :

- surface utilisable de la salle polyvalente, scène mobile comprise : 290 m²
- Hauteur intérieure sous faitage : 8,40 m
- hauteur intérieure bas de pente : 6,10 m
- surface mezzanine pour la sono ou les musiciens : 20 m²
- surface utilisable du bar : 20 m²
- surface de rangement : 8 m²
- surface du restaurant d'enfants (sanitaires non compris) 43 m²
- surface de la cuisine du restaurant d'enfants : 20 m²
- surface de la salle des Sociétés (sanitaires non compris) : 67 m²
- surface de la place haute, entre le complexe et la Maison Rivoire : 350 à 400 m² selon l'aménagement de l'espace vert.

Les études préliminaires et définitives indispensables à une telle réalisation, ajoutées au nombre de participants : Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, bureaux d'études, ingénierie, conseils, administration, n'ont pas rendu possible le commencement des travaux en Janvier comme prévu mais en Avril 87. Ce qui a permis une étude très précise des moyens, adaptée aux possibilités financières de Pollionnay.

Le pari a été engagé de terminer les travaux comme prévu, en 1987, au moins en ce qui concerne la salle polyvalente et ses annexes (bar, sanitaires, entrée) en accord avec la maîtrise d'oeuvre et toutes les entreprises, et... sera tenu, n'en déplaise aux pessimistes.

Tous les passants ont pu constater qu'en un peu plus de trois mois et demi, l'ensemble gros oeuvre, toiture comprise, a été terminé.

Compte tenu de la pente et de la nature du terrain, (moins dur que prévu en certains points), les murs de fondation bien à leur place, ont permis de dégager dans des conditions très économiques, un local en sous-sol d'une surface de 92 m² et 3 m de hauteur.

Ce local pourra être utilisé, en plus de la partie réservée au local technique, en rangement de matériel, réserve du restaurant d'enfants, salle de tennis de table, billard, voir local annexe pour les pompiers ... etc...

Bien sûr les congés sont arrivés ! ...

Ils sont maintenant terminés et l'activité soutenue, bien que moins spectaculaire, a repris sur le chantier. Le plafond chauffant du "type radiant" de la salle et de ses annexes est terminé.

Ce type de chauffage est constitué de filins plats en aluminium intégrés dans un film en polyane, qui, à basse température, émettent des ondes qui chauffent, non pas l'air, mais les corps vivants ou solides qu'elles rencontrent dans le volume concerné : murs, sol, plafond, meubles et bien sûr utilisateurs.

Avantages : économique à l'usage, vérifié sur des installations similaires fonctionnant depuis plusieurs années,
confortable : même température à 30 cm du sol qu'au plafond, air ambiant non séché, contrairement à tous les autres modes de chauffage.

Inconvénients : minimes : interdiction de percer les panneaux protégeant mécaniquement les films radiants.

Le coût d'installation est identique à celui des autres systèmes. Bien sûr une installation de ventilation complète ce mode de chauffage.

(à noter : ce système de chauffage radiant existe depuis plus de cinquante ans dans les pays nordiques).

Les autres travaux : électricité, menuiseries, isolation, doublage des murs, installation des sanitaires sont en cours, toutes les canalisations d'évacuation à l'égout sont terminées. Les enduits, menuiseries, vitrerie extérieurs seront réalisés en Octobre ainsi que le carrelage intérieur.

L'achèvement des travaux pour la fin de l'année est donc bien une réalité. Cela est possible grâce à la compréhension de tous : maîtrise d'oeuvre, en l'occurrence, Mr BEDIN du Cabinet CURTELIN-RICARD et tous les entrepreneurs qui mettent, pour la plu-part, un point d'honneur à respecter l'échéance malgré le retard du début.

Rendez-vous donc à la St Sylvestre !...

A ce sujet, le Comité des Fêtes de Pollionnay souhaiterait que le plus grand nombre d'habitants de la commune vienne étrenner notre nouvelle salle où il organise le Réveillon.

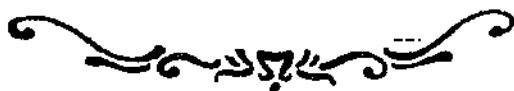
Vous découvrirez la décoration intérieure due à une spécialiste du même cabinet d'architecture et de maîtrise d'oeuvre et qui est fort réussie. Ce sera pour vous une très agréable surprise.

Un dernier mot à propos du local de nos sapeurs pompiers. Le local qu'ils méritent, et digne de leur dévouement, est bien prévu. Ce sera l'objet de la troisième tranche de ce complexe (le nouveau parking en ayant été la première). Il sera d'une surface de 120 m² environ, annexe et sanitaires non compris, avec une longueur maximum de 12 m, et sera érigé dans un proche avenir.

En attendant, et pour éviter tout accident, une butte provisoire sera réalisée à son emplacement à l'extrémité du parvis d'accès de la salle et de la terrasse.

Donc, rendez-vous pour le 31 Décembre !

Toute l'équipe municipale est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



Le prochain bulletin paraîtra début JANVIER.

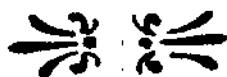
Attention !

Tous vos articles doivent parvenir, impérativement, pour le 10 DECEMBRE, à la Commission informations en Mairie.



L'Association des Paralysés de France organise un ramassage de textiles usagés. Notre commune se fera un devoir en participant à cette collecte dont la réussite est capitale pour le bon fonctionnement de la Délégation du Rhône, au profit des handicapés moteurs de la région.

Nous vous invitons à vider vos placards de tous les textiles hors d'usage : vêtements, draps, couvertures, etc... et à les déposer (dans l'emballage de votre choix : cartons, sacs) dans la cave de la Maison Rivoire (face à la Salle Jourdan) le vendredi 16 et le samedi 17 Octobre.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'HABITAT ET D'AMÉNAGEMENT RURAL DU RHÔNE

AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Le Comité d'Habitat rural, est un outil d'assistance administrative et technique pour les problèmes liés à l'habitat en milieu rural.

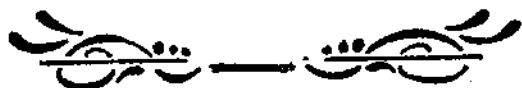
Au titre d'organisme de groupage (A.N.A.H. - D.D.E.) et relais A.F.M.E., il informe gratuitement les particuliers sur les subventions, prêts et procédures en matière de réhabilitation et d'économies d'énergie. Il peut donner des conseils techniques, et assure le montage des dossiers administratifs.

Cette mission se manifeste dans son réseau de permanences, notamment à :

VAUGNERAY en mairie
le 20 OCTOBRE 1987 de 10 h à 12 h

(Cette permanence a lieu tous les troisièmes mardi du mois)

ou à son siège, sur rendez-vous : C.D.H.A.R. - 4, Place Gensoul - 69002 LYON
Tél. 78.42.65.92



EXPLOITANTS AGRICOLES - PROPRIETAIRES FONCIERS L'OPERATION GROUPEE

D'AMENAGEMENT FONCIER (O.G.A.F.) DE L'OUEST LYONNAIS peut vous concerner (arrêté préfectoral du 30.01.1987).

Afin de préserver l'avenir de l'agriculture dans ce secteur péri-urbain, une Opération Groupée d'Aménagement Foncier (O.G.A.F.) se met en place. Elle a débuté au 01.11.1986 et se terminera au 31.03.1990. Elle se fixe les objectifs suivants :

1°- Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ou conforter la structure de leur exploitation si celle-ci se révèle insuffisante, par un agrandissement de surface ou par la mise en place d'une production spécialisée (permettant l'agrandissement en surface pondérée).

2°- Pérenniser le foncier agricole en incitant les propriétaires à établir des baux écrits.

3°- Favoriser les regroupements fonciers et cultureux.

Pour remplir ces objectifs, des incitations financières sont créées. Elles visent essentiellement les propriétaires fonciers exploitants ou non, mais aussi les exploitants fermiers libérant leur exploitation et les jeunes agriculteurs. Une enveloppe de 1.000.000 Francs est prévue à cet effet. Les personnes pouvant être touchées par cette opération sont :

- les agriculteurs proches de la retraite sans successeur et soucieux de l'avenir de leur exploitation,
- les jeunes qui cherchent à s'installer ou qui auraient besoin d'augmenter la structure de leur exploitation en surface ou en mettant en place une production spéciale leur donnant de la surface pondérée,
- les agriculteurs qui chercheraient à améliorer la structure de leur exploitation en procédant à des échanges amiables entre eux,
- les agriculteurs qui cherchent à avoir une sécurité sur des terrains à louer, ou déjà loués par eux mais de façon "occulte",
- les propriétaires qui chercheraient à louer des terres ou une exploitation entière, ou à les vendre pour un usage agricole,
- les fermiers désirant libérer leur exploitation,
- les parents désireux de maintenir l'unité de l'exploitation familiale tout en souhaitant que leur succession ne soit pas trop lourde financièrement pour l'enfant qui reprend la ferme (recherche d'une solution type G.F.A.)

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Action 1 : prime à l'établissement de bail écrit :

pour propriétaire qui loue avec bail écrit à un agriculteur à titre principal et non descendant direct.

Calculée sur nombre d'hectares loués, avec barème dégressif (maximum 19.000 Frs, ou 38.000 Fr si bail à long terme).

Action 2 : prime pour cession d'exploitation en vue de l'installation d'un jeune agriculteur (par location ou vente à la SAFER)

pour les terrains : calculée sur nombre d'hectares (plafond 19.000

pour les bâtiments : calculée sur valeur locative (plafond 50.000

LES ACTIONS 1 et 2 sont CUMULABLES

Action 3 : prime à cessation d'activité de l'exploitant fermier de 5.000 Fr à 15.000 Fr.

Action 4 : incitation aux regroupements fonciers cultureux concerne les propriétaires exploitants ou non. de 1.200 à 5.000 Fr

Action 5 : incitation à l'agrandissement en surface pondérée en vue de conforter l'installation de jeunes agriculteurs

Subvention couvrant de 10 à 50 % de l'investissement réalisé (plantation de verger, vigne, construction bâtiment d'élevage spécialisé, ...). Plafond 30.000 F.

Action 6 : Incitation en vue de la pré-installation

Pour la conclusion d'un contrat entre un exploitant âgé et un jeune candidat à l'installation. Pendant une période déterminée le jeune a le statut de stagiaire sur la ferme, et il se destine, au terme de la période à la reprise de la ferme.

INCITATION A LA CREATION DE G.F.A.

Personnes à contacter :

- . Président du syndicat agricole de votre commune ou
- . Techniciens de l'A.D.A.S.E.A. (MM A.J. BRION et G. D'ANNOUX) 4, place Gensoul, LYON 2ème - Tél. 78.42.65.92.

PERMANENCES :

- . VAUGNERAY, le 3ème mardi de chaque mois, à la mairie de 9 h à 12 h
- . L'ARBRESLE, le 1er mardi de chaque mois, au bureau de la M.S.A., rue du Four à chaux, de 10 h à 12 h,
- . LYON, tous les vendredis après-midi - 4, Place Gensoul à LYON 2ème de 14 h à 17 h 30.

ETAT CIVIL DU TRIMESTRE

<u>NAISSANCES</u> :	13 Août	SAUZE Anthony	La Rapaudière
	15 Août	LARDELLIER Maxime	Ponce
<u>MARIAGES</u> :	29 Août	Philippe BERNARD et Sylvie BROCHET	
	19 Septembre	Stanislax LACKOWSKI et Antoinette CELLIER	
	19 "	Serge RIGOLIER et Isabelle PITTIE	
<u>DECES</u>	11 Août	Joseph TETE	La Rapaudière
	16 Septembte	Socrate WARNET	Maison de retraite
	23 Septembre	Jean-Marie SALIGNAT	le bourg

SERVICE NATIONAL L

Les jeunes gens nés entre le 1er JUILLET 1970 et le 30 SEPTEMBRE 1970 sont priés de se présenter en Mairie, avant le 30 Octobre 1987, munis du livret de famille des parents

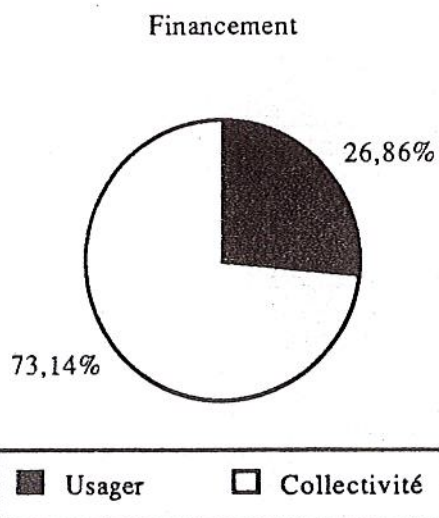
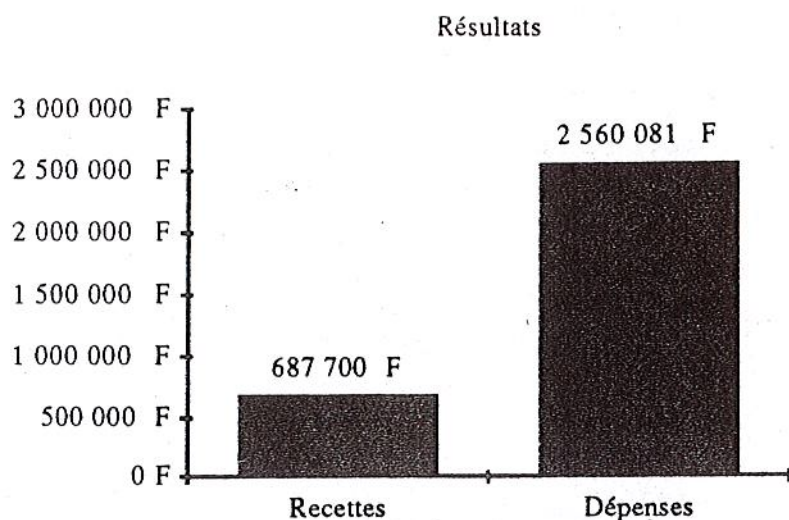
INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune, les jeunes atteignant leurs 18 ans avant le 29 FEVRIER 1988 peuvent se faire inscrire en mairie avant le 31 DECEMBRE 1987, délai impératif de clôture des listes.

T.C.L. BILAN FINANCIER DE LA LIGNE 72

QUI DESSERT POLLIONNAY - EXERCICE 1986

Nombre de bus : 42 par jour dans les 2 sens, dont 6 jusqu'à Pollionnay



RESULTATS FINANCIERS LIES A LA FREQUENTATION DE LA LIGNE :

Les recettes correspondent au total du prix payé par le voyageur éventuellement réparti sur les lignes successives qu'il utilise.

Les dépenses comprennent le personnel de conduite, la consommation d'énergie, l'entretien des véhicules et les charges de structures, hors amortissement du matériel.

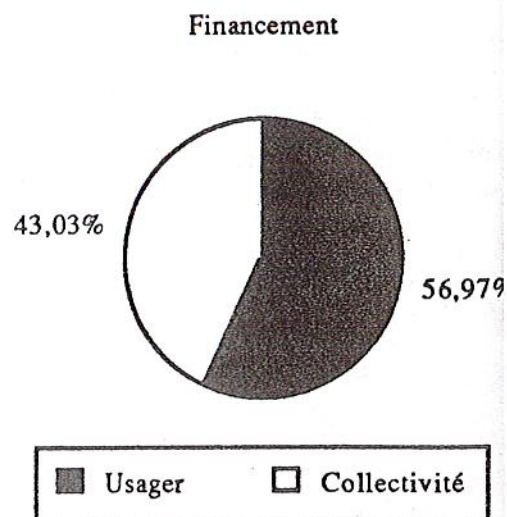
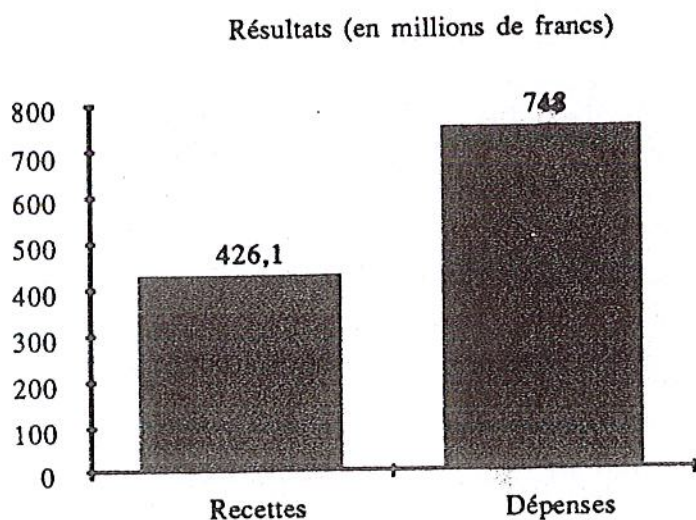
REPARTITION DU FINANCEMENT :

La part de la Collectivité comprend les participations financières :

- de la COURLY
- du DEPARTEMENT
- de SYTRAL par le biais du versement transport (taxe payée par les entreprises)
- ainsi que des recettes diverses (Publicité, etc).

La part de l'utilisateur correspond au prix payé par l'utilisateur.

RESULTATS SUR L'ENSEMBLE DU RESEAU (POUR COMPARAISON)



COMITE DES FETES

Cette année le Comité des Fêtes aura le plaisir et l'honneur d'étrenner notre nouvelle salle polyvalente par le Réveillon de la Saint Sylvestre qu'il organise et auquel vous êtes invités à participer.

De plus amples renseignements vous parviendront en temps utile, par voie de presse et d'affiches. Mais d'ores et déjà, notez le ...

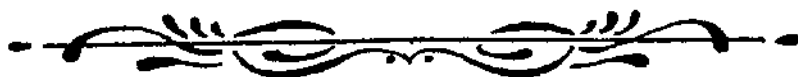
La prochaine réunion du Comité des Fêtes aura lieu le mercredi 14 Octobre à 20 h 30 à la Salle Jourdan, dans le but de dresser le calendrier des Fêtes et manifestations pour 1988.

Toutes les Associations et Sociétés, sans exception, sont priées d'apporter leurs dates.

Enfin, le Comité des Fêtes se propose d'illuminer le village pendant la période de fin d'année, avec sapins et guirlandes. Il invite commerçants et habitants à se joindre à cette initiative par quelques décorations personnelles.

Un petit air de fête, c'est si agréable !

Pourquoi pas chez nous ? ...



LA FOIRE

L'édition 87 a connu le même succès que ses précédentes, malgré la "concurrence" d'une commune voisine.

Le Comité de la Foire remercie : toutes les Associations et tous les particuliers qui se sont dévoués tout au long de l'année, pour assurer la préparation et la réalisation des différents pôles d'animation

Merci à tous les forains : les fidèles et les nouveaux,
Merci à la classe "8" pour sa collaboration,
Merci aux Pompiers pour le service d'ordre,
Merci au Personnel Communal pour sa surcharge de travail,
Merci à tous ceux qui ont oeuvré ensemble, dans la bonne volonté et la bonne humeur.

La Foire et la Vogue, associées, c'est la Fête au Village, c'est l'oeuvre de tous, pour tous.

Sachons garder, encore longtemps, l'esprit de gratuité dans le service de la Communauté.

Au nom du Comité, les Présidents.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Fort de la générosité de tous les habitants de POLLIONNAY qui accueillent favorablement son calendrier, le Corps des Sapeurs Pompiers a décidé, ce printemps, d'acheter sur ses fonds propres, un véhicule 4 - 4 tous terrains, d'occasion pour la somme de 25.000 Fr.

Non contents de puiser sur les finances de l'Amicale, qu'ils auraient pu employer sans rougir à des fins moins nobles, nos sapeurs, aidés de quelques membres de la Clique, se sont pris par la main pour aménager eux-mêmes ce véhicule de l'armée et le transformer en véhicule de lutte contre l'incendie.

Modifications, équipement électrique, pose de la citerne, carrosserie, peinture, etc..., ces travaux, entièrement bénévoles, ont duré 6 mois. Six mois pendant lesquels, certains ont sacrifié tous leurs loisirs.

La Mairie a bien sûr pris en charge le financement des matériels et des produits nécessaires.

Ce geste de nos pompiers ne mérite-t-il pas un grand coup de chapeau et un grand merci de la part de tous ?

Bravo à toute cette équipe qui ne mesure ni son temps, ni son dévouement et qui oeuvre pour la sécurité de tous.

D'autre part, en plus de ses interventions, des exercices d'entraînement, du sacrifice des heures de loisirs, ses membres poursuivent leur formation par des cours de secourisme et de réanimation, qui apportent une qualification certaine à l'ensemble du Corps.

Vraiment nous pouvons faire confiance à nos Pompiers, les remercier pour tout ce qu'ils font pour la collectivité et les soutenir dans leur action en participant, par exemple, à leur grand concours de BELOTE qui aura lieu le 10 NOVEMBRE 1987 à 20 h 30 à la salle Paroissiale.

CLUB DU TILLEUL

La journée "PORTES OUVERTES" du Club aura lieu, cette année le Dimanche 11 OCTOBRE 1987, dans la grande salle paroissiale de POLLIONNAY.

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

- le matin : à partir de 11 heures, nous serons heureux d'offrir à tous le verre de l'amitié.

Vous pourrez également, dès 11 heures, vous approvisionner en pâtisserie ou autres articles exposés, sans interruption jusqu'à 18 heures

- l'après-midi : à partir de 15 h, Gérard TRUCHET animera cette matinée en compagnie de Josette BECEAS, chanteuse, et de Pierre BUTNER, accordéoniste, qui vous fera danser en attendant le tirage des premiers lots de la Tombola et la clôture de cette journée.

BUVETTE - PATISSERIE - SANDWICHES

Nous souhaitons nous retrouver très nombreux pour partager cette amicale journée et vous remercions par avance de votre visite.

A.S.C.P. - Bibliothèque Municipale

Un petit mot pour remercier la municipalité qui nous a permis d'acquérir une ENCYCLOPEDIE en plusieurs volumes. Nous espérons qu'elle sera utile aux scolaires et étudiants dans leurs travaux de recherche, ainsi que pour l'information ou le désir de connaissance de tous.

Elle est donc à votre disposition lors de nos permanences. En effet, vu la grosseur et la qualité de ces volumes, nous ne pouvons nous permettre de vous les laisser emporter. Vous pouvez venir les consulter :

- le dimanche de 11 h à 12 h
- le mercredi de 10 h 30 à 11 h 30
- " de 15 h à 16 h
- le jeudi de 18 h à 19 h à la bibliothèque.

Vous pouvez, dès à présent, vous inscrire ou renouveler votre inscription pour l'année 1988. Nous vous en remercions.

B1. BROTET

A.S.C.P. - Maison de la Rencontre

Les cours d'ANGLAIS et d'ALLEMAND vont reprendre, les samedis matin scolaires, à la Maison de la Rencontre.

Votre enfant a des difficultés à suivre ? des lacunes à combler ?

Vous-même envisagez un voyage à l'étranger dans un avenir plus ou moins proche, ou simplement vous aimeriez vous débrouiller mieux... ? Ces cours sont là pour vous, et la satisfaction des élèves des années précédentes fait la renommée de la qualité des enseignements prodigués.

Les places en seront limitées. Inscrivez-vous rapidement
auprès de M.T. GOEPFERT Tél. 78.48.11.71
ou de A. MARIGNIER Tél. 78.48.13.75

Les cours débuteront dès la MI-NOVEMBRE et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Notre exposition sur le mariage à POLLIONNAY a connu un succès considérable. La MAISON DE LA RENCONTRE tient à remercier vivement toutes les personnes qui ont bien voulu prêter : vêtements, objets, photos, etc... et toutes les personnes âgées qui ont enrichi notre exposé par leurs souvenirs.

Quelques plaquettes "Le Mariage à POLLIONNAY" sont encore à votre disposition à la Maison de la Rencontre au prix de 10 Fr.

Venez l'acquérir au prochain dimanche café !

N'oubliez pas ! le 1er dimanche de chaque mois ...

A bientôt



ASSOCIATION DES FAMILLES

REPRISE DES ACTIVITES :

- GYM. ADULTES (mixte) : le lundi matin de 8 h 45 à 9 h 45
le lundi soir de 19 h 30 à 20 h 30
- GYM. ENFANTS (mixte) : le mercredi matin de 9 h 15 à 10 h 15
à la Salle paroissiale.

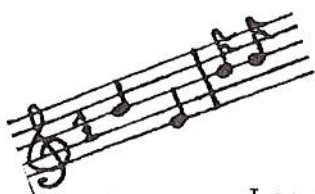
Tarifs : Gym adultes pour une heure de cours par semaine :
350 Fr par an + 1 adhésion à l'Association : 80 Fr par famille

Gym enfants :
230 Fr par an + 1 adhésion à l'association : 80 Fr par famille.

- COURS DE COUTURE : Les vendredis scolaires de 14 h à 16 h - Salle Jourdan. Cession de 20 cours environ sur l'année.

Ces cours s'adressent aux débutantes ou aux perfectionnantes, et vous permettent des économies substantielles dans votre budget habillements.

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à : Mme RABAUD
Tél. 78.48.14.89



----- ECOLE DE MUSIQUE

Les inscriptions ont eu lieu le 18 SEPTEMBRE, mais, malheureusement, les défections sont nombreuses. L'effectif a diminué de moitié, bien que les cours soient à nouveau le lundi pour faciliter certains parents.

Nous avons été amenés à regrouper les cours pour que ceux-ci soient plus motivants pour les enfants et le professeur. Ils se dérouleront de la façon suivante :

- Eveil I et II : lundi de 16 h 45 à 17 h 30
- Eveil III et pré-solfège : lundi de 17 h 30 à 18 h 30
- Cours de SOLFÈGE adolescents et adultes : jeudi de 18 h 30 à 19 h 30

L'ECOLE assure également des cours de GUITARE, FLUTE TRAVERSIER, PIANO, enfants et adultes.

Nous tenons à préciser que l'éveil musical est très important car il permet de former l'oreille de l'enfant. Plus l'enfant est formé jeune, plus il aura de facilités pour apprendre un instrument par la suite, si tel est son désir.

Les cours d'EVEIL sont les mêmes que ceux dispensés dans les Ecoles de musique des environs. Ils sont assurés par un professeur qualifié qui suit des stages régulièrement pour parfaire sa formation.

Vous avez oublié de vous faire inscrire ou d'inscrire votre enfant ? Il n'est pas trop tard. Prenez contact avec J.M. PRADEL (78.48.10.49) ou M. CELLIER (78.48.10.41).

Nous avons besoin de vous. Si l'Ecole de Musique s'arrête, c'est un peu de la vie du village qui disparaît, qui meurt peu à peu.

Aidez-nous à continuer.

A.C. P.G. C.A.T.M.

Lors de notre sortie annuelle, nous avons eu le plaisir de nous retrouver au Restaurant à MONTROMANT le 13 Septembre où nous avons pu nous rappeler beaucoup de souvenirs : le retour de nos prisonniers, le souvenir de nos disparus, de tout cela il y a bientôt 45 ans ; sans oublier tous ceux qui ont participé à la guerre d'Algérie.

Vu l'âge de chacun on ne peut plus s'offrir de grands voyages, mais avec plaisir on se retrouve dans l'amitié.

Dimanche 6 Décembre à 14 h 30 concours de belote de la section.

Le Président
Paul DELORME



CLASSES EN 8



Nous remercions beaucoup toutes les personnes de POLLIONNAY qui ont généreusement accueilli nos brioches et tous ceux qui ont honoré de leur présence nos bals de la vogue.

A ce propos "vous aimez danser ?" *"Vous avez la nostalgie des VRAIS BALS, où la valse, le tango, le musette et autres danses des années 60 se succèdent ?"*

Alors, retenez bien cette date : 14 NOVEMBRE. Les classes en 8 vous invitent ce soir-là à leur "REPAS DANSANT RETRO".

Nous vous donnerons des détails par affiches fin octobre, mais, d'ores et déjà, pensez à inviter des amis, et venez nombreux vous amuser avec nous.



SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES AGÉES DU 12 AU 19 OCTOBRE 8

Dans le cadre de cette semaine d'actions, le Syndicat Intercantonal pour la Protection Sociale des Personnes Agées vous propose une série de séances de distractions, d'informations, de communications sur l'ensemble des 2 cantons.

Lundi 12 OCTOBRE : POLLIONNAY : 15 h Maison de Retraite
Chorale et goûter dansant

CHARBONNIERES : 14 h Salle de la Sangria au Casino
conférence d'information sur les services : A.L.E.R.T.
PACT - AISAD - aides ménages ; avec rafraîchissement

CHARBONNIERES : 16 h Cinéma du Casino
film récréatif tout public "le Grand chemin" (15 Fr)

CRAPONNE : 15 h - Résidence St Exupéry
Croix Rouge Française : hygiène et coquetterie

Mardi 13 Octobre : TASSIN : 20 h 30 Cinéma Le Lem
Conférence "la retraite en l'an 2000"

Mercredi 14 Octobre : VAUGNERAY : 15 h Foyer cinéma
film "le temps d'un instant" (gratuit)

Jeudi 15 Octobre : TASSIN : 14 h 30 local des Clubs
film "une si vieille jeunesse" + débat

Vendredi 16 Octobre : TASSIN : 19 h 30 Salle des Genetières
Soirée récréative

Vendredi 16 Octobre) CHARBONNIERES : de 14 h à 17 h visite de la Rési-
et samedi 17 Octobre) dence Mutualiste - Centre de Cure médicale avec expo.

Nous invitons les personnes âgées et leur famille ainsi que toutes celles qui s'intéressent à ces problèmes spécifiques à profiter de cette semaine qui leur est offerte.

